

Decision 19-DCC-160 of August 21, 2019

regarding the sole control acquisition of
SASP Olympique Gymnaste Club de Nice by
Ineos group

Posted on: September 18, 2019 | Sectors :

SPORT

Presentation of the decision

Summary

L'Autorité a autorisé le rachat de la SASP Olympique Gymnaste Club de Nice (OGC Nice), par la société Ineos Industries Holding. L'Autorité s'est prononcée pour la première fois sur le rachat d'un club de football professionnel, qui n'avait pas encore été examiné par la pratique décisionnelle en France ou en Europe. Pour les besoins de son examen l'Autorité a considéré qu'il fallait retenir un marché de produits sur lequel les clubs de football professionnels achètent et vendent des contrats de joueurs ; afin d'arbitrer entre les offres des différents clubs, les joueurs se fondent sur plusieurs critères tels que, par exemple, (i) la rémunération nette, (ii) la réputation du club, (iii) la durée du contrat, (iv) la compétitivité du championnat national dans lequel le club évolue et (v) les compétitions internationales dans lesquelles le club évolue. L'Autorité a considéré le marché international des transferts, en notant néanmoins la forte part des transferts de joueurs qui interviennent au niveau européen. L'Autorité a également examiné le marché du marketing sportif, sans le limiter spécifiquement à un sport tel que le football. Ce marché est, comme le précédent, de plus en plus international.

Information about the decision

Type of transaction

Takeover

Notifying party

Groupe INEOS

Decision

Clearance decision

Phase decision

Phase 1

Simplified procedure

Non

Company(ies) involved

SASP Olympique Gymnaste Club
de Nice (OGC Nice)

Remedies and Appeals

This decision was not appealed within the statutory period, it is thus final.

Read

Full text of the decision

68.84 KB

communiqué de presse / press release